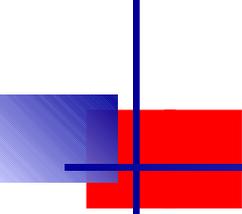




Revue de presse : actualités réglementaires

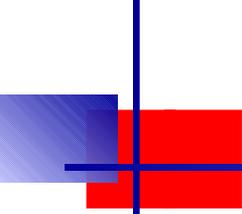
Journée d'information des commissaires enquêteurs du 18 juin 2014 au CVRH, Arras



La loi ALUR

(pour l'Accès eau Logement et un Urbanisme Rénové)

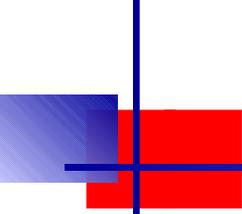
Adoptée par l'Assemblée Nationale puis le Sénat en février.
Elle a été publiée au Journal Officiel le 26 mars 2014.



La loi ALUR

4 titres :

- Favoriser l'accès de tous à un logement digne et abordable
- Lutter contre l'habitat indigne et les copropriétés dégradées
- Améliorer la lisibilité et l'efficacité des politiques publiques du logement
- Moderniser l'urbanisme dans une perspective de transition écologique des territoires

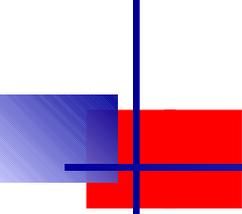


La loi ALUR

Titre 4 : Moderniser l'urbanisme dans une perspective de transition écologique des territoires

Objectifs :

- faciliter la construction de logements sociaux tout en luttant contre l'artificialisation des sols
- proposer des mesures en matière d'urbanisme visant à accroître l'effort de construction de logements
- freiner l'artificialisation des sols et lutter contre l'étalement urbain
- sécuriser juridiquement les projets



La loi Biodiversité

Présentée au conseil des ministres le 26 mars 2014.

Pas de suites pour l'instant.

Mesures phares :

- Mieux concilier activités humaines et biodiversité
- Créer une agence française pour la biodiversité
- Consacrer la biodiversité en tant que bien commun
- Créer en mer et dans les fleuves des zones qui protègent le cycle biologique
- Redonner de l'importance à la prise en compte des paysages
- Lutter contre le braconnage

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

Publiée au JO le 22 février 2014.

Principales mesures :

- Nouvelle géographie prioritaire sur un critère de concentration de la pauvreté calculée à partir du revenu des habitants.
- Principe d'une co-construction de la politique de la ville avec les habitants qui participeront notamment à la réflexion autour des projets de renouvellement urbain.
- Un contrat de ville unique pour la ville et la cohésion sociale. Ce contrat unique permettra la mobilisation de l'ensemble des politiques publiques d'éducation, d'emploi, de justice, de sécurité, de transport, de santé afin de rétablir l'égalité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Prolongation du plan de rénovation urbaine en cours jusqu'à la fin 2015 afin de permettre de finaliser les projets entamés ou déjà prévus. L'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) se verra allouer un budget de 5 milliards d'euros afin de poursuivre l'objectif d'amélioration du cadre de vie des habitants et de développement de la mixité sociale

La Stratégie Nationale de Transition Ecologique vers un Développement Durable 2014 - 2020

En consultation publique du 20 mars au 20 avril 2014

L'ambition de la stratégie nationale de transition écologique est de tracer le chemin d'une transition écologique qui suscite l'adhésion collective et qui ouvre de nouvelles perspectives pour l'économie et la société.

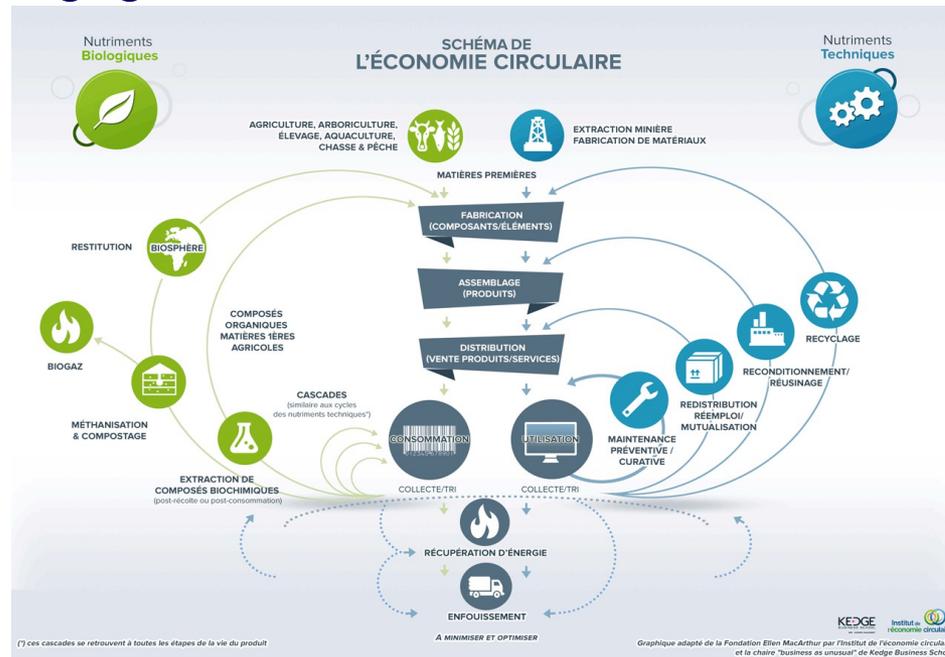
S'inscrivant dans la dynamique de mobilisation des acteurs amorcée avec la stratégie nationale de développement durable 2010-2013, à laquelle elle succède, la SNTEDD 2014-2020 fixe un nouveau cap pour la France en matière de développement durable en insufflant une vision transversale et de long terme pour répondre aux enjeux interdépendants de la transition écologique.

La Stratégie Nationale de Transition Ecologique vers un Développement Durable 2014 - 2020

Elle est composée de 9 axes :

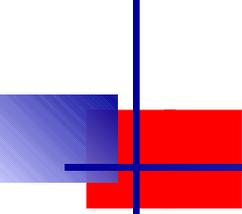
Axe 1 : Développer des territoires durables et résilients

Axe 2 : S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

La Stratégie Nationale de Transition Ecologique vers un Développement Durable 2014 - 2020



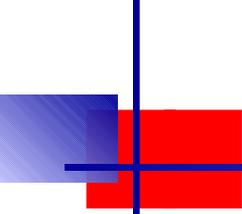
Axe 3 : Prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales

Axe 4 : Inventer de nouveaux modèles économiques et financiers

Axe 5 : Accompagner la mutation écologique des activités économiques

Axe 6 : Orienter la production de connaissances, la recherche et l'innovation vers la transition écologique

La Stratégie Nationale de Transition Ecologique vers un Développement Durable 2014 - 2020



Axe 7 : Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique

Axe 8 : Mobiliser les acteurs à toutes les échelles

Axe 9 : Promouvoir le développement durable au niveau européen et international